



Conseil communal de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 décembre 2021

sous la Présidence de Monsieur Dimitri Simos

Préavis N° 22-2021 Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°22-2021 du 3 novembre 2021,
vu le rapport de la Commission des finances désignée à cet effet,

décide

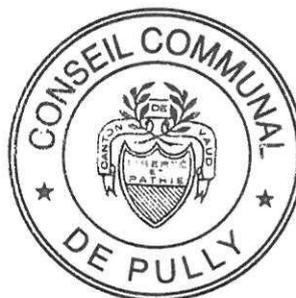
1. de fixer le plafond brut (niveau 1) des emprunts à la somme de CHF 275'000'000.00 pour la période législative 2021-2026 ;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties à la somme de CHF 20'000'000.00 pour la période législative 2021-2026 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts, des cautionnements et autres formes de garantie.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Dimitri SIMOS




Francine MEDANA

Pully, le 8 décembre 2021